

Initiatives ministérielles

saisies au moins jusqu'à l'entrée en vigueur de ce projet de loi, car il savait fort bien, depuis un certain temps d'ailleurs, que ce programme était prévu quand il a annoncé son projet de loi. Au demeurant, le gouvernement rendrait un fier service aux régions rurales du Canada s'il annonçait aujourd'hui que toutes les saisies agricoles étaient suspendues tant et aussi longtemps que les effets de ce programme n'auront pas commencé à se faire sentir, et ce afin de permettre aux agriculteurs de garder leurs terres.

• (1050)

De nombreux agriculteurs ne font simplement que s'accrocher actuellement; ils sont sur la corde raide. Il faut leur assurer un revenu stable.

Le financement agricole comporte également d'autres aspects, par exemple, les localités agricoles ont besoin de taux d'intérêt stables. Il faut songer à la situation très difficile de nombreux agriculteurs, dont plusieurs sont âgés; beaucoup d'entre eux voudraient bien prendre leur retraite, quitter leurs terres, surtout ceux qui sont à la veille d'atteindre l'âge critique. D'ailleurs, beaucoup ont déjà dépassé cet âge. Je rencontre sans cesse des agriculteurs qui ont largement dépassé le cap des soixante-dix ans et qui me disent vouloir quitter leur exploitation agricole, mais qui n'ont vraiment aucun moyen de le faire. Ils ne peuvent pas se débarrasser de leurs terres. Personne n'a les moyens de les acheter parce que les taux d'intérêt sont trop élevés.

Par conséquent, il faut établir un mécanisme qui permette à une génération complète de nouveaux agriculteurs de prendre la relève pour que dans 20 ans, notre agriculture soit viable. Le mécanisme dont nous avons besoin doit permettre aux agriculteurs âgés de quitter leurs terres pour laisser la place aux jeunes.

On ne s'est pas occupé de ce problème. Le gouvernement n'a pas annoncé de changements qui pourraient nous permettre d'atteindre cet objectif. Et ce ne sont pas les solutions de rechange qui manquent pourtant, car même Jim Hewitt, le président de la Société du crédit agricole, a fait des suggestions fort valables sur ce chapitre.

Comme complément d'un solide programme de stabilisation du revenu, que ce projet de loi devrait mettre en place, nous avons également besoin d'une politique de financement nationale bien étayée. Et il faut que le programme tienne compte du Canada rural, le principal facteur, le facteur le plus important.

Je dirais, en terminant, qu'il nous faut une politique nationale sur le revenu et le financement agricoles qui reconnait l'importance ultime d'une agriculture saine dans les localités rurales partout au Canada. Des mesures et des programmes doivent être mis à la disposition des agriculteurs pour les aider à rentabiliser leur investissement et leur travail dans des proportions comparables au rendement obtenu dans d'autres industries. Et cela, pour maintenir une agriculture fondée sur le contrôle et sur l'exploitation de l'agriculture par les familles. C'est cela l'élément-clé, la question sous-jacente dans ce dossier. Et certes, de ce côté-ci de la Chambre, nous souhaiterions que certains changements dans ce projet de loi établissent ces principes et engagent le gouvernement à mettre sur pied des programmes tenant compte de cet objectif fondamental.

Ce projet de loi prévoit la mise en place d'un tel programme de stabilisation du revenu. Mais le gouvernement réussira-t-il à atteindre cet objectif souhaitable? Voilà la question dont on doit s'occuper et à laquelle nous attendons une réponse avec beaucoup d'impatience.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, quelques mots au sujet de la mesure législative à l'étude aujourd'hui.

Évidemment, le débat porte sur le principe du projet de loi, soit la stabilisation des revenus dans le secteur primaire qu'est l'agriculture.

Beaucoup de questions ont été soulevées au sujet de nos producteurs primaires parce que, bien sûr, tout le monde est conscient qu'ils constituent peut-être le levier économique le plus important de notre société en nous permettant de conserver une balance des paiements positive. À cet égard, les agriculteurs jouent un rôle plus grand que les autres parce qu'ils produisent des aliments, soit les produits les plus importants dans le monde moderne.

Pour ce qui est du principe du projet de loi, nous avons vu les gouvernements successifs s'efforcer par bien des moyens de stabiliser les revenus des agriculteurs, des pêcheurs et des autres producteurs primaires. Cependant, madame la Présidente, toutes les tentatives faites pour stabiliser les revenus par des mesures comme l'assurance-récolte ou, dans le cas des pêches, l'Office des prix des produits de la pêche, ont un inconvénient majeur.

Le gouvernement évalue la production annuelle, puis il fait jouer le mécanisme prévu dans la loi, pour verser l'indemnisation aux producteurs primaires. C'est dire que l'indemnisation est accordée après coup. Il n'est guère utile à quelqu'un qui, par exemple, est sur le point de perdre sa maison ou ses biens, de se faire dire par les législateurs qu'ils ont adopté une loi qui prévoit l'évalua-